

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 19 juin 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°32

DÉCISION N° 0-27877-2009/DEF/DCCM/ADM/UNITES
portant dissolution d'une formation autonome.

Du 26 mai 2009

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE LA MARINE : *sous-direction « administration » ;
bureau « administration des unités ».*

DÉCISION N° 0-27877-2009/DEF/DCCM/ADM/UNITES portant dissolution d'une formation autonome.

Du 26 mai 2009

NOR D E F B 0 9 5 1 1 4 6 S

Référence :

Instruction générale n° 10/DEF/DCCM/ADM/UNITES du 7 juin 1995 (BOC, p. 3084. ;
BOEM 113.8) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°21 du 19 juin 2009, texte 32.

La formation autonome « escadrille des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins » est dissoute pour compter du 1^{er} juin 2009.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central du commissariat de la marine,*

Hubert SCIORELLA.